

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

EMPLOI

**PLIE / STRUCTURE MÉTROPOLITAINE
INSERTION EMPLOI : GIP GRAND
LYON INSERTION POUR L'EMPLOI**

Délibération : **07.2018.051**

Transmis en préfecture le :

9 juillet 2018

Séance du : **3 juillet 2018**

Compte-rendu affiché le **10 juillet 2018**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **27 juin 2018**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX (à partir du point 4), Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, François VURPAS (à partir du point 2), Marie-Paule GAY, Yves GAVault (à partir du point 6), Lucienne DAUTREY (à partir du point 2), Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole CARTIGNY, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Pascal BARD

Membres absents excusés à la séance

Fabienne TIRTIAUX (jusqu'au point 4), Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Yves GAVault (jusqu'au point 6), François VURPAS (jusqu'au point 2), Lucienne DAUTREY (jusqu'au point 2), Olivier BROSSEAU, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Stéphanie PATAUD, Gilles PEREYRON

Pouvoirs

Fabienne TIRTIAUX à Guillaume COUALLIER (jusqu'au point 4), Christian ARNOUX à Yves DELAGOUTTE, Isabelle PICHERIT à Bernadette VIVES-MALATRAIT, Olivier BROSSEAU à Mohamed GUOUGUENI, Serge BALTER à Marie-Paule GAY, Anne-Marie JANAS à Karine GUERIN, Stéphanie PATAUD à Aurélien CALLIGARO, Gilles PEREYRON à Thierry MONNET

RAPPORTEUR : Madame Karine GUERIN

Depuis 2001, le Plan Local d'Insertion par l'Économique (PLIE) du sud-ouest lyonnais, animé et porté par l'association Sud-Ouest Emploi (SOE), constitue un dispositif de mise en cohérence des interventions publiques au plan local. Il vise à renforcer le partenariat sur les questions de développement économique et d'emploi afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficultés.

Concrètement, les bénéficiaires ont accès à certaines actions de droit commun (actions Pôle Emploi, formations...), des actions spécifiques telles que des formations linguistiques, des offres d'emplois supplémentaires ... et sont accompagnés individuellement vers le monde de l'entreprise.

Ce plan d'action local permet l'accompagnement de 275 participants chaque année sur les communes de Saint-Genis-Laval, Oullins et La Mulatière, toutes trois signataires du protocole 2015-2019.

Lors du Comité de Pilotage du PLIE d'octobre dernier, l'entrée de la Ville de Grigny a été actée. Toute nouvelle adhésion permettant l'élargissement du périmètre d'intervention doit être formalisée par voie d'avenant. Il convient donc d'autoriser la signature de ce dernier.

Par ailleurs, depuis 2015, la Métropole de Lyon exerce la compétence de l'insertion économique avec le pilotage du Programme Métropolitain d'Insertion pour l'Emploi (PMI'E).

Pour rendre plus lisible et efficace l'action en direction des acteurs économiques tout en renforçant l'offre d'insertion, la Métropole fait évoluer la Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon en une Structure Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi.

Cette Structure Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi développera deux actions principales visant la réussite du PMI'E :

- dynamiser l'action de mobilisation des entreprises du territoire en faveur de l'emploi des publics les plus éloignés de l'emploi. Sur le terrain, les chargés de liaisons entreprises-emploi avec les développeurs économiques conduiront une action de prospection. La future structure portera le programme « 1 000 entreprises » pour l'emploi, les actions dédiées aux filières en tension, les clauses dans les marchés publics et privés;
- coordonner les acteurs de territoire : cette action permettra la construction d'une offre en direction des demandeurs les plus éloignés de l'emploi pour les préparer et répondre à l'offre d'insertion développée avec l'entreprise.

La Métropole s'appuiera sur le modèle juridique de droit public du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon soumis pour sa comptabilité et sa gestion de son personnel aux règles de droit privé.

Pour répondre aux objectifs présentés, l'évolution des statuts porte sur trois points majeurs :

- l'objet sera élargi au déploiement du lien avec les entreprises, la coordination des acteurs de l'emploi;
- le périmètre sera agrandi pour permettre des interventions sur l'intégralité du territoire métropolitain;
- la gouvernance évoluera ainsi que son financement : ouverture aux Communes volontaires et retrait de la Mission Locale de Lyon ainsi que l'association ALLIES.

La répartition des voix s'effectue comme suit :

- membres obligatoires : Métropole = 48 %, État = 10 %, Pôle Emploi = 10 %, Ville de Lyon = 12 %, soit 80 %
- membres à leur demande : Région = 4 %, ensemble des Communes = 12 %, soit 16 %
- partenaires : 4 %

Le GIP sera financé par le FSE, les contributions des membres obligatoires sous forme d'apport financier, de mise à disposition de personnels, de bien matériels et par d'éventuelles participations ou prestations de services.

Le GIP portera la dénomination « Grand Lyon Insertion pour l'Emploi ».

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant qui acte l'entrée de la Ville de Grigny;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à adhérer au Grand Lyon Insertion pour l'Emploi;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à cette délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Karine GUERIN,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ -

Motion adoptée par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 3

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

Liste des élus s'étant ABSTENUS

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.